

**Description de l'activité :**

- Mise en forme de feuillards ou de tôles (par découpage, emboutissage et sciage), et fabrication de tôles perforées, rondelles découpées, casques métalliques, etc.).
- Fabrication d'articles sanitaire en métal (baignoires, éviers, urinoirs, lavabo, etc.)
- Fabrication de brides et raccords.

Objectif principal :

Donner forme aux feuilles de métal, afin de réaliser les produits les plus variés de manière à ce qu'ils puissent répondre efficacement aux attentes des clients dans ce domaine.

Autorisation d'exercice :

1. Autorisation du wali (AW) : la puissance des machines supérieure à 500 kW ;
2. Autorisation du Président de l'APC: La puissance des machines supérieure à 50 kW, mais inférieure ou égale à 500 kW.

Tâches principales :

- Découpage : découper ou enlever dans une bande de matière d'une pièce plane de contour quelconque appelée flan, ou découpe, ou gale.
- Emboutissage : une technique de fabrication permettant d'obtenir, à partir d'une feuille de tôle plane et mince, un objet dont la forme n'est pas développable.
- Emboutissage à froid : former une pièce à température ambiante, ce type de formage permet d'obtenir une meilleure précision dimensionnelle, limite les coûts et évite la formation d'oxyde.
- Emboutissage à chaud : principalement utilisé sur presses hydrauliques simple ou double effet, le formage de fonds de réservoir en acier est le plus important domaine d'application

Equipements importants :

- Profileuse ;
- Bande de coupe ;
- Dérouleur ;
- Chariot élévateur ;
- Presse ;
- Cisaille guillotine ;
- Grue ;
- Poinçonneuse ;
- Poste à souder ;
- Perceuse ;
- Cadreuse.
- Casque de soudure
- Gants en cuir avec manchettes ;
- Matériel de sécurité ;
- Vêtements de travail adapté ;
- Coquilles d'oreille anti-bruit.

Observations et conseils pratiques :

- Assurer la sécurité des travailleurs qui emploient ces machines pour le travail à froid des métaux ;
- Former et informer les employés sur l'utilisation de la machine, les risques et les moyens de prévention spécifiques ;
- Associer les employés aux choix techniques et d'organisation du travail et les sensibiliser aux nouvelles méthodes de travail ;
- Mise en œuvre des mesures complémentaires d'hygiène des locaux tel le nettoyage régulier des machines et des parois de l'atelier à l'aide d'un aspirateur industriel adapté avec un filtre absolu qui ne disperse pas les poussières dans l'air ;
- Le port d'équipements de protection individuel adéquat ;
- La surveillance médicale : Pour les travailleurs exposés aux poussières de métaux, aux agents cancérigènes, au bruit, il faut réaliser des visites médicales régulières dans le cadre d'une surveillance médicale renforcée.

Emplois :

Trois (03) emplois au démarrage.

Formation et qualités requises : /**Références réglementaires :**

- Loi n° 04-08 du 14 août 2004, modifiée et complétée, relative aux conditions d'exercice des activités commerciales.
- Décret exécutif n° 91-05 du 19 janvier 1991 relatif aux prescriptions générales de protection applicables en matière d'hygiène et de sécurité au milieu de travail.
- Décret exécutif n° 15-111 du 3 mai 2015 fixant les modalités d'immatriculation, de modification et de radiation au registre du commerce.
- Décret exécutif n° 06-198 du 31 mai 2006 définissant la réglementation applicable aux établissements classés pour la protection de l'environnement.
- Décret exécutif n° 07-144 du 19 mai 2007 fixant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Contacts utiles :

- ✓ Centre National du Registre de Commerce.
- ✓ Ministère de l'Industrie et des mines.
- ✓ Ministère chargé de l'Environnement.

Site Web : www.cnrc.org.dz

Site Web : www.mdipi.gov.dz

Site Web : www.environnement-dz.org